

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE FONT ROMEU ODEILLO VIA

L'an deux mille DIX NEUF,

Le PREMIER OCTOBRE à 18 heures

Le Conseil Municipal de FONT-ROMEU-ODEILLO-VIA, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire salle de la Mairie sous la présidence de Jean-Louis DÉMELIN, Maire

Date de la convocation : 26 septembre 2019

Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de membres présents : 12
Ayant pris part aux délibérations : 17

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-Louis DÉMELIN, Maire, MM. Michel SARRAN, Jean-Luc CARRERE, Mme Carole BRETON, adjoints, MM Turenne CHAUSSE, Bruno ROBERT, Jean-Louis SARDA, Jean-Claude CÔ, Daniel VERGES, Michel RIFF, Mmes Yvette IGLEISIS, Martine PIERA.

Absente excusée : Annick BAUDCHON.

Absent : Pascal TISSANDIER

Avaient procuration : Jean-Louis DÉMELIN de Natalie LUQUIENS, Michel SARRAN de Marie-Jeanne RIVOT, Turenne CHAUSSE de Nicole LESAVRE, Jean-Luc CARRERE de Katell MATET, Martine PIERA de Jean-Michel LATUTE.

DEL- 2019-110-HAUSSE NATIONALE DE LA PARTICIPATION DES FAMILLES POUR LES EAJE (Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant)

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'une hausse nationale de la participation des familles pour les EAJE à mettre en œuvre au 1er septembre 2019.

Il indique que le règlement de fonctionnement de la crèche devra être revu en conséquence avec délibération à la clef validant la mise en place de cette nouvelle tarification (obligation nationale).

Il précise que la circulaire du 05 Juin 2019 impose à la collectivité de mettre en place l'augmentation des taux horaires des participations familiales, ce qui va engendrer une augmentation généralisée des participations familiales. Ce que représentera financièrement cette augmentation dépendra d'une part, du nombre d'heure d'accueil par enfant et d'autre part, des revenus annuels de chaque famille. L'une des conséquences sera l'augmentation du montant des recettes des participations familiales à partir de la mise en place. Il indique que le logiciel est à ce jour programmé pour que l'augmentation soit effective pour la facturation (à terme échu) du mois de Septembre 2019.

Monsieur le Maire dit que la collectivité bénéficie des conseils de Mme Fatima MANCER, Conseillère technique de la CAF, pour le bon avancement de ce dossier.

Il joint à la présente délibération la circulaire N°2019-005 du 05/06/2019 relative au barème national des participations familiales.

Il demande au Conseil municipal d'acter la hausse nationale obligatoire de la participation des familles afin de l'appliquer rétroactivement au 1^{er} septembre 2019 et de l'insérer dans le règlement de fonctionnement et d'en avertir les parents au plus tôt.

Il précise que :

- le montant des participations familiales sont déductibles de la PSU qui, par son caractère différentiel, continuera d'assurer à la collectivité un produit à valeur minimale garantie,
- que l'augmentation du taux de la participation familiale est annuelle de 2019 à 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **ACTE** la hausse nationale obligatoire de la participation des familles ;
- **ACTE** que l'augmentation du taux de la participation familiale est annuelle de 2019 à 2022 ;
- **DIT QUE** le règlement de fonctionnement de la crèche sera revu en conséquence et fera l'objet d'une délibération.

Annexe : Circulaire.

Fait à FONT ROMEU ODEILLO VIA le 2 Octobre 2019

Le Maire,
Jean-Louis DÉMELIN

